

NOTE EXPLICATIVE : INCERTITUDES SUR LE FREINAGE DES ENGIN AGRICOLES EN 2025

Constat

Suite à la publication de [la note de l'AXEMA](#), qui fait un rappel réglementaire des réformes de freinage prévues à partir de 2025, nous avons découvert de nouveaux éléments qui peuvent nous poser des soucis en termes de compatibilités techniques et réglementaire pour les solutions de freinage hydraulique. En effet, Règlement freinage européen (UE) 2015/68 qui complète le règlement (UE) n°167/2013, ont rendu obligatoire la double ligne sur les tracteurs agricoles depuis 2018 qui peut être soit hydraulique ou pneumatique ou mixte. Une simple ligne est autorisée sur des tracteurs achetés après 2018 et ce jusqu'au 31 décembre 2024 si elle vient en complément d'une double ligne.

Par ailleurs, tous les outils remorqués soumis à une réception routière (homologation) et qui doivent disposer d'un freinage ont obligation aussi d'avoir double ligne hydraulique ou pneumatique à partir du 1 Janvier 2025.

C'est à partir de cette date aussi que la simple ligne hydraulique va disparaître aussi bien des outils remorqués que des tracteurs

Les nouveaux éléments à considérer en terme de compatibilité

Nous avons déjà adressé des recommandations dans le réseau CUMA et au-delà pour gérer ces compatibilités notamment dans cette période de transition.



- Nous savons déjà que les **systèmes de freinage hydraulique et pneumatique sont incompatibles entre eux aussi bien en simple ligne qu'en double ligne.**
- Nous savons aussi qu'un véhicule remorqué équipé d'une double ligne hydraulique ne peut être freiné par un tracteur ancien (avant 2018) équipé d'une simple ligne hydraulique ou par un tracteur récent (de 2018 à décembre 2024) équipé d'une simple ligne hydraulique en complément d'une double ligne pneumatique.
- Ce qui est nouveau et qui peut poser problème est **qu'un véhicule remorqué acheté avant 2025 avec une simple ligne hydraulique** - en l'état actuel des textes réglementaires - pourrait ne pas être freiné avec un tracteur agricole vendu avec une double ligne hydraulique **après le 1 janvier 2025**. En effet, les


textes réglementaires actuels, prévoient la disparition de la **double ligne hydraulique dit "SMART" ou "intelligente"** et qui permet au tracteur de détecter la simple ligne hydraulique de l'outil remorqué. C'est grâce à ce freinage "Smart" que le tracteur envoie une pression de service nécessaire dans le circuit de la simple ligne hydraulique de l'outil remorqué pour freiner **correctement**. Techniquement, il existe donc une incertitude sur la capacité du tracteur à envoyer une pression adaptée à la simple ligne.

- Selon nos enquêtes, **les tracteurs achetés entre 2018 et 2024 avec une double ligne hydraulique, sont très largement équipés de ce freinage dit "Smart". Donc capable de freiner tous les outils remorqués en parc équipés d'une simple ligne hydraulique.**

ILLUSTRATION DES COMPATIBILITÉS DES SYSTÈMES DE FREINAGE A PARTIR DE JANVIER 2025 (Source : Axema Avril 2024)

TRACTEUR		REMORQUE / MACHINE TRAINÉE			
		Hydraulique		Pneumatique	
		Simple Ligne	Double Ligne	Double Ligne	
Hydraulique	Simple Ligne	✓	✗	✗	
	Double Ligne	✓	✓	✗	
	Pneumatique	✗	✗	✓	

 Connexion techniquement possible et légale
  Connexion impossible

 Il n'est pas clair à ce jour si les systèmes intelligents gérant sur les mêmes connecteurs une liaison hydraulique double ou simple seront autorisés sur les tracteurs neufs après 2024. Cette incertitude réglementaire doit être clarifiée au niveau européen avant la fin de l'année 2024.

Le service Agroéquipement de la FNCUMA reste en veille pour anticiper cette évolution et interpeller si nécessaire les instances idoines pour défendre le maintien du freinage dit "intelligent" ou "Smart" sur les tracteurs au delà 2025 pour pouvoir **freiner tous les véhicules remorqués en parc équipés d'une simple ligne**